





**1ÈRE ETAPE: SE PROTEGER** 

Lorsque vous arrivez sur les lieux d'un accident et si les secours sont déjà présents, vous ne devez pas encombrer les lieux et devez circuler. Si l'accident vient d'avoir lieu et que les secours ne sont pas encore présents, vous devez absolument vous arrêter et porter assistance aux victimes éventuelles (Article 223-6 du code pénal).

## **ANALYSER LA SITUATION**

Mettre vos feux de détresse.

Garer votre véhicule sur le bas côté, dans le sens de la circulation, après l'accident si possible.

Endosser votre gilet de sécurité.

## Regarder:

- le lieu : croisement, virage, ligne droite...
- les causes de l'accident : chaussée glissante, brouillard,...
- le type de véhicule : 2 roues, autocar, voiture, camion,...
- le nombre de victimes, personne(s) incarcérée(s),...
- les dangers persistants : fuite de gaz ou de liquide, feu,...
- les objets pouvant provoquer un sur-accident

## **PROTEGER**

Les premières mesures à prendre sont celles qui permettent d'éviter l'aggravation de l'acciden

En évitant de se mettre en danger :

- Couper ou faire couper le contact des véhicules accidentés
- Mettre le frein à main, enclencher une vitesse (éventuellement débrancher la batterie)
- Baliser les lieux de l'accident dans les deux directions (triangles de pré signalisation ou témoins placés en sécurité entre 150 et 200m de l'accident)
- Interdire de fumer à proximité de l'accident
- Si l'accident se passe de nuit, éclairer ce dernier avec les phares de votre véhicule ou une lampe torche si possible.



